

L'ISP et le Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015

Réunion EB-147 du Conseil exécutif de l'ISP – Mai 2015

Contexte :

Le modèle de développement actuel, axé sur le fondamentalisme du marché et mettant l'accent sur la croissance fondée sur l'exportation, n'est parvenu à produire ni une croissance durable, ni le progrès social, que ce soit dans le monde en développement, dans les pays émergents ou dans le monde industrialisé. Le capitalisme non réglementé s'avère destructeur et non durable sur le plan écologique. Il appelle à un système fondamentalement alternatif de production mondiale, qui soit humain et socialement responsable. L'ISP condamne la tendance mondiale à la privatisation des services publics, qui a privé des millions des personnes de leurs droits humains fondamentaux, et réaffirme que l'accès universel à de services publics de qualité contribue à la diminution de la pauvreté et des inégalités, ainsi qu'à l'expansion du travail décent, tout en améliorant l'intégration et la cohésion sociales.

Lors de la Conférence Rio+20, les Etats membres se sont notamment accordés sur le lancement d'un processus visant à définir un ensemble d'Objectifs de développement durable (ODD), qui s'appuiera sur les Objectifs du Millénaire pour le développement et entrera dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Il a donc été décidé d'établir un « processus intergouvernemental inclusif et transparent ouvert à toutes les parties prenantes », en vue de l'élaboration d'Objectifs de développement durable qui seront adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies. Ces objectifs doivent prendre en compte, de façon équilibrée, les trois dimensions du développement durable et être cohérents avec le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 auquel ils seront intégrés. Ce processus doit être finalisé d'ici le mois de septembre 2015.

Discussion :

L'ISP a mis en place une coalition avec l'IE, la CSI, des partenaires de la société civile, l'OIT et bien d'autres organisations, en vue d'influencer les négociations intergouvernementales relatives aux ODD et au [programme de développement pour l'après-2015](#). Il existe un large consensus sur le fait que, parmi les échecs majeurs du cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), figure l'indifférence à l'égard des inégalités. Le cadre de développement mondial qui prendra sa relève, devra impérativement résoudre ce problème. Ces vingt dernières années, la croissance économique mondiale a engendré des profits qui sont inégalement répartis, ce qui vient creuser encore davantage le fossé des inégalités de revenus. Les inégalités salariales expliquent en grande partie ces inégalités de revenus : en dépit d'un accroissement des taux d'emploi sur le plan mondial, la part des salaires dans le revenu total a diminué ces vingt dernières années dans 70 % des pays étudiés. En effet, la plupart des emplois créés ces vingt ou trente dernières années sont des emplois à court terme, partiels, temporaires, occasionnels ou informels, et essentiellement précaires. Afin de combler le fossé des inégalités de revenus, le programme de développement pour l'après-2015 doit avant tout se concentrer sur l'emploi, le bien-être et la sécurité. Ce faisant, il doit également traiter les problèmes d'inégalité des genres sur le marché du travail et réorienter les politiques sociales. Il est nécessaire d'adopter des politiques et des lois en vue de protéger l'ensemble des travailleurs – dans l'économie formelle ou informelle –, et veiller à la conformité aux lois relatives à la lutte contre la discrimination, au salaire minimum et aux normes fondamentales de travail, en mettant fin à l'impunité à cet égard. En outre, il convient d'élaborer et d'appliquer des politiques sensibles aux genres, qui prennent en compte la discrimination et les contraintes auxquelles les femmes sont confrontées.

Le programme de développement pour l'après-2015 doit inclure des objectifs relatifs au travail, tels que la liberté syndicale, la négociation collective et les salaires minimums, autant d'aspects qui jouent un rôle déterminant dans la réduction des inégalités de revenus. En raison des contraintes

juridiques à l'échelle internationale et de la diminution des recettes publiques, la mondialisation, tout comme les accords commerciaux et les pratiques d'évasion fiscale des multinationales et autres sociétés, ont mis à mal la capacité des Etats à appliquer des politiques publiques visant à augmenter les salaires des groupes à faibles revenus. Afin de résoudre efficacement le problème des inégalités sur le plan économique et social, le programme de développement pour l'après-2015 doit offrir aux gouvernements et aux partenaires sociaux un espace politique qui leur est propre, afin qu'ils puissent définir et mettre en œuvre des politiques efficaces en matière d'emploi et de transferts sociaux – tout en excluant les services publics des accords commerciaux. Cependant, les politiques en matière d'économie et de travail ne peuvent résoudre à elles seules les inégalités. Le programme pour l'après-2015 doit dès lors inclure un objectif sur la mise en œuvre des socles de protection sociale afin de véritablement inverser les inégalités croissantes et d'atteindre l'équité ; il convient d'établir des garanties élémentaires en matière de sécurité sociale, dont un accès universel à des soins de santé publics.

En 2014 et 2015, l'ISP, l'IE et la CSI ont participé à presque toutes les discussions réservées à la société civile dans le cadre du Groupe de travail ouvert, lors des négociations intergouvernementales relatives aux ODD. Nous avons également apporté des commentaires conjoints relatifs aux nombreux documents provisoires abordés aux Nations Unies, fait pression sur les groupes régionaux et les gouvernements, et mis en place des coalitions avec d'autres organisations de la société civile. A présent, la stratégie de l'ISP consiste, d'une part, à promouvoir le droit humain à l'eau, l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'accès universel à des services de santé publics, l'éducation, la justice fiscale, un travail décent et les socles de protection sociale et, d'autre part, à dénoncer les PPP, considérés comme une option politique viable pour le financement du développement et des partenariats mondiaux. Si les ODD seront présentés à l'Assemblée générale en septembre 2015, la question des indicateurs sera quant à elle débattue jusqu'en 2016.

L'ISP met tout en œuvre pour que ses affiliés participent activement à ces processus. Alors que le processus d'élaboration de ce programme suit son cours, la priorité de l'ISP consiste à informer les affiliés sur les discussions en cours et à s'assurer que nous sommes bien en contact avec tous les partenaires et soutiens potentiels.

[L'Internationale des services publics \(ISP\)](#) est une fédération syndicale internationale représentant 20 millions de femmes et d'hommes qui travaillent dans les services publics de 150 pays à travers le monde. L'ISP défend les droits humains et la justice sociale et promeut l'accès universel à des services publics de qualité. L'ISP travaille avec les Nations Unies et en partenariat avec des organisations syndicales et de la société civile et d'autres organisations.